**COMMUNE DE TROIS-PONTS**

**Réunion d’information préalable « RIP »** à l’étude d’incidence

**La SPRL Trois-Ponts IMMO** informe la population qu’elle prévoit d’introduire une demande de **permis unique** pour la réalisation d’un village vacances sur le site du Petit-Spay relative à la parcelle sise à Trois-Ponts, parcelle cadastrée 2ème division section A n° 88c, 89c, 90c, 91b, 91d, 91e, 91c, 97c, 97e, 103e, 103g, 109b, 109c, 131d, 131e, 141c, 143a, 145c, 148a, 151d, 154, 155b, 157d, 159b, 168c, 228r, 229n, 229p. Conformément à la législation en vigueur, ce projet fera l’objet d’une étude d’incidences sur l’environnement.

A cet effet et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du Livre 1er du Code de l’Environnement, une réunion d’information préalable sera organisée **mercredi 10 septembre 2025 à 20h** à l’Espace culturelde Trois-Ponts, rue Traverse 94980 Trois-Ponts. Cette réunion d’information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s’informer et d’émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l’étude d’incidences
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu’il en soit tenu compte lors de la réalisation de l’étude d’incidences.

La vidéo de la réunion et les documents et supports utilisés lors de celle-ci seront consultables à la commune sur rendez-vous et à distance, à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours.

Les observations et suggestions doivent être adressées dans un délai de quinze jours à dater de la tenue de la réunion d’information par écrit/email

* au Collège communal de Trois-Ponts (Route de Coo, 58- 4980 Trois-Ponts - **info@troisponts.be**)